

DÉMENTI AUX AFFIRMATIONS DE LA CGT! FO RÉTABLIT LA VÉRITÉ !

DES FAITS,
DES TEXTES,
PAS D'INTOX !



**FACE AUX PROPOS INEXACTS DIFFUSÉS PAR LA CGT,
FO RÉTABLIT LA VÉRITÉ SUR LES FAITS ET LES TEXTES.**

1 PRIME VACANCES : DES ÉCARTS EXPLICABLES



Contrairement à ce qui est affirmé, les différences de prime vacances entre catégories ne relèvent pas d'une injustice.

EMPLOYÉS
35h
par semaine

=

**AGENTS DE MAÎTRISE
& CADRES**
39h
par semaine

➔ Cette différence de durée du travail entraine mécaniquement une différence de rémunération de référence, donc des montants de primes différents.

✓ **IL NE S'AGIT NI D'UNE DISCRIMINATION,
NI D'UN CHOIX SYNDICAL.**

2 PFA : AUCUNE "DISPARITION" NI OBLIGATION DE RECONDUCTION EN 2026

L'affirmation selon laquelle la PFA aurait dû être réintroduite ou reconduite en NAO 2026 est inexacte.



- ✓ Réécrit l'article 1-2-2 de l'accord du 29 mars 2007 relatif à la prime annuelle (PFA)
- ✓ Redéfinit le salaire de référence et les éléments pris en compte
- ✓ S'applique aux versements à compter de 2025



**IL S'AGIT D'UNE MODIFICATION
CONVENTIONNELLE INTÉGRÉE
À L'ACCORD COLLECTIF.**

**LA PFA N'EST DONC PAS UN DISPOSITIF ANNUEL
À "REPROGRAMMER" EN NAO.
ELLE RELÈVE D'UNE RÈGLE CONVENTIONNELLE
EN VIGUEUR TANT QU'ELLE N'EST NI DÉNONCÉE,
NI REMPLACÉE, NI INVALIDÉE.**

3 SUR LES ACCUSATIONS INTERSYNDICALES



Imputer à d'autres organisations syndicales la disparition ou la perte de dispositifs relève d'une lecture politique, pas d'une analyse juridique.

EN DROIT ET EN NÉGOCIATION COLLECTIVE :



Aucune organisation syndicale ne décide seule de la création, de la suppression ou de la reconduction d'un dispositif.



Un accord collectif résulte des propositions de l'employeur et du résultat des négociations.



L'application d'un dispositif dépend exclusivement du cadre d'accord signé et de son application par l'employeur.



**FO RAPPELLE
UNE CHOSE SIMPLE :
LES FAITS ET LES TEXTES
PRIMENT SUR LES
INTERPRÉTATIONS !**

FO CONTINUE D'AGIR POUR :



DÉFENDRE LES SALARIÉS
AVEC SÉRIEUX ET RESPONSABILITÉ



AGIR SUR LE TERRAIN COMME
EN NÉGOCIATION ET DEVANT LA JUSTICE



INFORMER VRAI, DÉFENDRE FORT,
AGIR ENSEMBLE !



MERCI À TOUS LES SALARIÉS
POUR LEUR CONFIANCE
ET LEUR SOUTIEN !!



**UNE QUESTION ? UN PROBLÈME ?
CONTACTEZ VOS ÉLUS FO !**

- Parlez-en à un délégué FO
- Ou scannez le QR code pour nous rejoindre



📱 **SCANNEZ CE QR CODE POUR ACCÉDER AU SITE FO CARREFOUR SUPPLY CHAIN**

www.fo-carrefour-supply-chain.fr/download

FO CARREFOUR SUPPLY CHAIN : À VOS CÔTÉS, AU QUOTIDIEN !